

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Christian.Dube.LAPR@assnat.qc.ca

Montréal, le 13 avril 2024

Objet : Réaction suite à l'article paru dans la Presse «Une première au Québec: des superinfirmières prendront en charge des patients sans supervision d'un médecin»

Monsieur le ministre de la santé Christian Dubé,

L'Association québécoise de la physiothérapie (AQP) réagit suite à [votre annonce du 11 avril](#) devant le congrès de l'Association des infirmières praticiennes spécialisées du Québec (AIPSQ), concernant un changement majeur de leur autonomie de prise en charge en première ligne.

L'AQP est en faveur d'une amélioration de l'accès à la première ligne et supporte les initiatives d'élargissement de l'autonomie professionnelle, dont celle des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

- **Toutefois, l'AQP est préoccupée face à la prise en charge des problèmes musculosquelettiques (MSQ) de manière unilatérale par les IPS.**

Il est important de se rappeler que les professionnels de la physiothérapie, à l'intérieur d'équipes interdisciplinaires, contribuent déjà à la prise en charge des problèmes MSQ à travers [des initiatives en GMF](#) ou à [l'urgence hospitalière](#) par exemple. Ces initiatives contribuent à réduire la liste d'attente sur le Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) car les médecins peuvent prendre en charge plus de patients ayant le **30% musculosquelettique des consultations en première ligne** géré par le physiothérapeute. Par ailleurs, il y a place à potentialiser ces initiatives avec des mesures ministérielles constitutives.

L'AQP, dont les professionnels détiennent une expertise de pointe en MSQ, désire se rendre disponible via des formations en MSQ au sein du cursus IPS ainsi que dans les milieux de première ligne avec les médecins. L'AQP souhaite stimuler la collaboration interdisciplinaire dès la formation initiale ainsi qu'en soutien au niveau clinique afin d'optimiser et rendre plus efficiente la prise en charge des patients ayant des problèmes MSQ.

À titre de rappel, l'AQP représente l'ensemble des plus de 9000 professionnels de la physiothérapie au Québec. Nos professionnels **évaluent** les déficiences et les incapacités de la fonction physique reliées aux systèmes neurologique, **musculosquelettique** et cardiorespiratoire, déterminent un **plan de traitement** basé sur les meilleures pratiques et réalisent des **interventions** dans le but d'obtenir un rendement fonctionnel optimal et d'éviter la chronicisation. Dans un



Association
québécoise de la
physiothérapie

contexte de première ligne, le physiothérapeute agit aussi à titre de consultant au sein des équipes afin d'orienter les pratiques cliniques pour **diminuer les approches coûteuses à valeur non ajoutée** pour le système de la santé (médications et infiltrations superflues, imageries inutiles, etc.).

- De ce fait, l'AQP souhaite s'intégrer dans ces démarches et ainsi favoriser l'interdisciplinarité avec la FMOQ et l'AIPSQ. L'objectif commun, toujours centré sur le patient, étant de faciliter l'accès au bon professionnel en première ligne et d'augmenter la qualité des soins et services à la population québécoise par une [pertinence des actes médicaux irréprochable](#).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Samuel Trottier-Lapointe, pht. M.Sc
Président de l'AQP

Anne-Marie Violette, pht. M. Sc
Vice-présidente de l'AQP